



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Livret Personnel de Compétences (LPC) sous forme numérisée Communiqué du Snudi FO (23 juin 2011)

Le Ministère reconnaît les problèmes soulevés dans sa mise en place et annonce que l'année scolaire 2011-2012 restera encore expérimentale !

Le 21 juin, le ministère de l'Éducation nationale a invité l'ensemble des organisations syndicales du 1er degré pour leur présenter la nouvelle version du LPC (Livret Personnel de Compétences) afin « *d'adosser le livret scolaire sur un livret de référence numérique dénommé LPC numérique* ».

Alors que la circulaire de rentrée annonce que « *l'année scolaire 2011-2012 verra la généralisation de la version informatisée du livret personnel de compétences à l'école primaire...* », le ministère est obligé de constater « *l'incompréhension des collègues* » et reconnaît « *la surcharge de travail pour les enseignants qui devraient actuellement remplir deux livrets, le livret scolaire et le LPC* ».

Le ministère préconise d'abandonner la version papier du livret scolaire au profit du seul LPC qui pourrait être « *adapté au contexte local* ».

Le livret Personnel de Compétences deviendrait la « cerise sur le gâteau » des contre-réformes ministérielles !

L'outil proposé par le Ministère serait le logiciel CERISE (espaCE numeRIque de Suivi et d'Évaluation) qui permettrait la mise en place et l'application du LPC numérique.

Le SNUDI-FO a clairement indiqué au Ministère qu'il était opposé à la disparition du livret scolaire dont la forme n'est pas imposée et respecte la liberté pédagogique des maîtres dans le cadre des programmes nationaux d'enseignement.

A contrario le LPC, outil de « l'école du socle commun » préconisée par le rapport Reiss, vise à conformer les pratiques pédagogiques des enseignants, à mettre les établissements en concurrence et à marquer de façon quasi indélébile les parcours scolaires des élèves.

Pour le SNUDI FO la « surcharge de travail » et « l'incompréhension des enseignants » ne sont pas dues à l'existence du livret scolaire (malgré les tentatives de certains IEN et IA de vouloir le transformer en un livret « formaté ») mais bien à la volonté d'imposer un LPC qui ne répond en aucun cas aux besoins des élèves et des enseignants.

La Lettre de l'Éducation elle-même, du 13 juin 2011, ne reconnaît-elle pas que « *le livret de compétences s'enlise* », parce que « *l'évaluation par compétences (est) très contestée dans ses fondements* » !

Pour le SNUDI FO l'allègement des tâches des enseignants passe par l'abandon du livret personnel de compétences et le libre choix des outils d'évaluation de leurs élèves.

Les enseignants n'ont pas besoin de « cerise » pour « suivre et évaluer leurs élèves » !

Le Ministère a reconnu que 2011-2012 serait, à nouveau, une année d'expérimentation sans obligation d'application du LPC numérique !

Montreuil, le 23 juin 2011